Image not found or type unknown

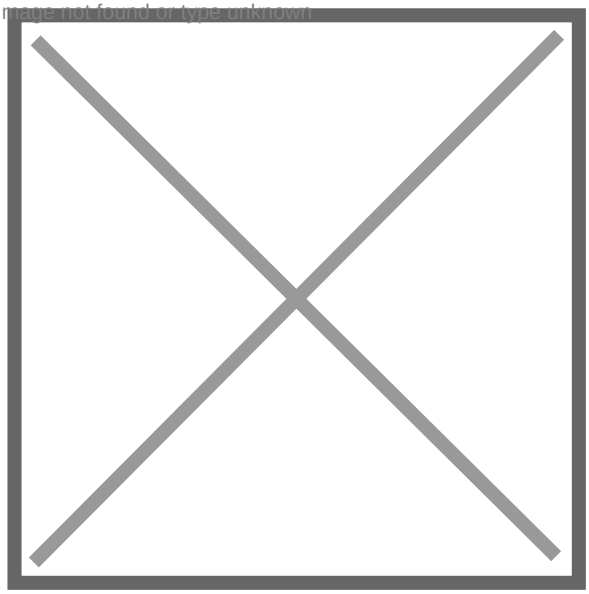

Pension alimentaire diminuée par mon x-conjoint

Par **venus56**, le **04/06/2012** à **09:13**

Bonjour,

Ce que je redoutais est arrivé. J'ai reçu la pension alimentaire et il a bien baissé à 80€ au lieu de 204€. Malgré le mail que je lui ai envoyé pour qu'il fasse un requête au juge. D'après les infos que j'ai reçu sur le forum, on m'a dit de saisir un huissier. mais dois-je porter plainte avant? J'en ai en marre de ma battre contre mon ex-conjoint. Il en fait toujours selon ses lois. Nos rapports sont plus que conflictuel et au détriment de notre fille. Elle en souffre énormément et devient très triste... C'est fatiguant d'être en fasse d'une personne qui ne veut pas comprendre qu'il y a des lois.
Aidez-moi! Merci
Venus 56

Par **cocotte1003**, le **04/06/2012** à **09:35**

Bonjour,non pas besoin de faire autre chose que de vous rendre chez l'huissier avec votre jugement et si vous les connaissez le nom et adresse de son travail et aussi ses coordonnées bancaires. Demandez sur saisie permanente sur ses comptes ou sur son salaire, vous serez ainsi tranquille par la suite. Vous pouvez demander que les revalorisations annuelles soient aussi régularisées, si cela n'a pas été fait, cordialement

Par **venus56**, le **04/06/2012** à **09:40**

Re bonjour.
Mon ex-conjoint ne travaille pas depuis 2 ans. A part son n° de compte sur le chèque je n'en sais pas plus. Alors, je ne sais pas comment le huissier pourra faire une saisie sur son compte !
Vous me parlez e revalorisation annuelle: cela veut dire que la pension est revue chaque année. Si c'est le cas, pour l'instant il l'a fait...

Par **cocotte1003**, le **04/06/2012** à **11:27**

Rebonjour,regardez dans votre jugement,normalement, à la fin, il est notée une revalorisation, selon l'indice en cours, annuellement soit à la date du jugement , soit au 1 janvier. Vous pouvez demander cette revaloisation sur les 5 années passées. le compte bancaire de votre ex peut etre alimenté par des allocations chomage par exemple, qui sont saisissables, cordialement

Par **venus56**, le **08/06/2012** à **22:48**

pas de soucis sur la revalorisation de la pension en Janvier. Ce n'est qu' a partir de mai qu'il a pris la décision de lui -même de baisser la pension. suite à votre réponse et s'un avocat, j'ai envoyé dans un prier temps une lettre en accusé réception (modèle de lettre fourni par l'avocat). il a huit jour pour payer le reste de la pension (toujours pas de réponse de sa part alors qu'il a bien reçu le courrier). si pas de réponse, j'irai (selon votre conseil) faire appel à un huissier. c'est quand même dommage d'en arriver là.
Cordialement

Par **venus56**, le **12/06/2012** à **18:05**

Suite à mon courrier pour le prévenir qu'il avait huit jour pour me régler la pension complète, il m'a envoyé un courrier comme quoi il demanderait une révision de la pension auprès du juge des affaires familiales. Il précise également qu'il fera la demande que sous une quinzaine le temps de faire le dossier. A-t-il autant besoin de temps pour faire une dossier alors qu'il ne travaille pas?
Par ailleurs il ne m'a toujours pas payé le reste de la pension?
La situation reste toujours bloqué! je ne peux faire aucune démarche puisqu'il va faire une demande au juge?
Je suis complètement perdu encore une fois

Par **cocotte1003**, le **12/06/2012** à **18:19**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour, vous allez voir l'huisseir et le laissez faire la saisie. Votre ex tente de vous intimider pour qu'il puisse diminuer la pension sans l'accord du juge. 15 jours pour préparer un dossier ne semble pas exageré, vous verrez bien s'il saisit le JAF, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés